

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 octobre 1975

La séance est ouverte à 11 heures.

[Traduction]

NOUVEAU DÉPUTÉ

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections un certificat de l'élection de M. Maurice Harquail dans la circonscription électorale de Restigouche.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU DÉPUTÉ

M. Maurice Harquail, député de la circonscription de Restigouche, est présenté par les honorables Mitchell Sharp et Roméo LeBlanc.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AÉROPORTS

DEMANDE D'EXPOSÉ MINISTÉRIEL DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE L'ÉTAT OPÉRATIONNEL DE MIRABEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement.

Étant donné les dépenses exorbitantes que doivent supporter les Canadiens à cause de la construction extravagante et presque désuète de l'aéroport à Mirabel, dont l'ouverture a heureusement été retardée après l'inauguration officielle célébrée au champagne et au homard pour les gros bonnets et au gaz lacrymogène pour les agriculteurs de l'endroit, je propose, appuyé par le député de Capilano (M. Huntington):

Que le ministre des Transports, compte tenu de l'importance de la situation, fasse au plus tôt une déclaration à l'appel des motions et comparaisse devant le comité permanent des transports et des communications pour s'occuper des nombreuses difficultés qui nuisent apparemment à la capacité opérationnelle de Mirabel, notamment, les problèmes et les défaillances des systèmes d'électricité, de plomberie et de chauffage; qu'il nous dise si, en tant que ministre des Transports, il a été mis au courant de tous les détails pertinents quant à la fiabilité opérationnelle des installations et du matériel destinés aux passagers et aux employés, ainsi que des méthodes d'évaluation et d'achat en vue de l'acquisition de terrains pour l'aménagement de Mirabel, dont les détails sont fort intéressants, et ce qui est plus important encore, qu'il nous assure si l'état des pistes respectent les normes de l'OACI énoncées dans l'Annexe 14.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Une motion, présentée aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1110)

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON PROPOSE LA CRÉATION D'UN COMITÉ VISANT À EXAMINER LA POSSIBILITÉ DE NOMMER UN OMBUDSMAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que la protection du citoyen doit être le souci fondamental de tout gouvernement, que ce même souci fondamental à l'égard des libertés civiles doit se concrétiser de plus en plus, et enfin que le gouvernement fédéral ne fait pas les efforts suffisants en vue de déterminer les meilleurs moyens pour assurer au citoyen une protection optimale dans ses rapports avec ce dernier, je propose, appuyé par l'honorable député de Kamouraska (M. Dionne):

Que cette Chambre prenne les dispositions nécessaires afin d'étudier l'opportunité de créer un poste d'ombudsman qui veillera à assurer aux citoyens une meilleure protection dans ses rapports avec l'État.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DES ADJUVANTS CHIMIQUES DES PRODUITS ALIMENTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je demande à soulever une question très urgente. Étant donné qu'au moins 7 p. 100 des enfants nord-américains, et peut-être 40 p. 100 dans certaines régions, souffriraient d'hyperactivité, que non seulement l'hyperactivité est un trouble grave d'adaptation et d'acquisition chez l'enfant, mais qu'elle conduit souvent l'adolescent à la délinquance et l'adulte au crime et à la violence; que des recherches scientifiques ont établi l'existence d'un lien fortuit entre l'hyperactivité et les substances colorantes et aromatiques des aliments et qu'enfin quelque 1,800 produits chimiques sont couramment utilisés dans les produits alimentaires au Canada, bien que très peu aient été soumis à des tests destinés à découvrir leurs effets délétères sur la santé et le